

DÉCLARATION de CONFORMITÉ CE

Le fabricant:

Sentera Europa NV
Duitslandstraat 9
BE-9140 Temse

Tél. +32 3 771 36 51
info@sentera.eu

Déclare sous notre seule responsabilité que les produits:

HFC – Régulateurs de hotte de cuisine.

Lorsqu'ils sont installés, entretenus et utilisés dans des applications pour lesquelles ils ont été conçus et conformément aux normes d'installation et aux instructions du fabricant, respectent les directives de la législation d'harmonisation pertinente de l'Union européenne, le cas échéant :

Directive Basse Tension 2014/35/EU

Directive sur la compatibilité électromagnétique (CEM) 2014/30/UE.

EN 61000-6-3:2007/A1:2011 Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 6-3 : Normes génériques - Norme d'émission pour les environnements résidentiels, commerciaux et légers industriels.

Directive WEEE (DEEE) 2012/19/EU – Déchets d'équipements électriques et électroniques

Directive RoHS 2011/65/UE – Limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électrique

Les produits doivent être installés et entretenus uniquement par du personnel qualifié, conformément aux réglementations locales. Cette déclaration n'est valable que lorsque les dispositifs sont utilisés et installés selon les instructions de montage du produit. Les produits, assemblages ou sous-ensembles couverts par cette Déclaration de Conformité ne doivent pas être mis en service tant que la machine dans laquelle ils sont incorporés n'a pas été déclarée conforme aux dispositions de(s) Directive(s) applicable(s). Cette déclaration n'est nécessaire que lorsque le produit doit être incorporé dans une machine ou un système (par exemple, un composant de sécurité). La marque de CE est fixée.

Le marquage CE est apposé.

Date d'émission: 6 mars 2017
Place d'émission: Temse, Belgique



Jos Raskin
Directeur Général Exécutif